

CONTRIBUTION DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES DE FRANCE AU DÉBAT PUBLIC

**Les pharmaciens prêts
à agir pour une santé
plus proche
plus préventive
plus sûre**



Crédit photo @FatCamera

.....
20 PROPOSITIONS POUR LA SANTÉ DES FRANÇAIS

LA SANTÉ,

PREMIÈRE PRÉOCCUPATION DES FRANÇAIS

Depuis près de deux ans, la France est frappée par une crise sanitaire sans précédent. Près de 7 millions de Français ont été touchés directement par la maladie et plus de 116 000 d'entre eux ont perdu la vie. Un grand nombre de nos concitoyens subissent encore les effets à long terme d'une contamination.

Cette crise sanitaire a replacé la santé au cœur des préoccupations des Français tout en soulignant les forces et les fragilités structurelles de notre système de santé. Malgré le dévouement des personnels de santé, nous mesurons à quel point nous devons apporter une réponse nouvelle aux 85% des Français qui considèrent la santé comme le sujet prioritaire de la prochaine élection présidentielle.

Les pharmaciens et les équipes officinales — en première ligne face à la crise Covid — **ont autant été les acteurs incontournables d'un effort sanitaire hors norme que les témoins des attentes des Français.**

À l'heure où notre pays entre dans une période de débat public cruciale pour les cinq prochaines années, les pharmaciens d'officine affirment leur engagement pour la santé des Français et apportent leur contribution sur les solutions pour un système de santé accessible, efficace et sécurisé¹.

TIRER LES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE, EFFICACITÉ DE LA PROXIMITÉ ET DE LA PRÉVENTION MASSIVE

Les inégalités croissantes dans l'accès à la santé (désertification médicale, difficulté à accéder à un spécialiste, baisse du nombre de généralistes...) **entraînent plus que jamais des renoncements aux soins** (1,6 million en 2017²), **mais aussi la dégradation de la prévention et du suivi des maladies chroniques** (pourtant les plus coûteuses pour notre système de santé et les plus évitables).

Qu'il s'agisse des prises en charge hospitalières, des masques, des vaccins ou des tests PCR et antigéniques, la crise Covid a rappelé avec force le besoin de réponses au plus près des besoins des patients pour s'assurer de leur adoption par les Français.

À l'heure actuelle, les déséquilibres entre les territoires face à l'offre de soins s'accroissent. **Le rôle que peut jouer le réseau des 21 000 officines est crucial, notamment en coopération avec tous les professionnels de santé.**

1. Sondage IFOP pour le JDD, avril 2021

2. Étude DREES, juillet 2021

UN BESOIN DE MASSIFIER

LA PRÉVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT

Cette proximité est d'autant plus importante qu'au-delà de l'accès aux soins à proprement parler, **c'est au plus près de tous les Français que l'on peut mener des politiques de prévention d'ampleur**. C'est d'ailleurs dans ces politiques de prévention que se jouent nos grands enjeux décennaux de santé.

Les modifications de nos modes et milieux de vie (alimentation, pollution, sédentarité...) depuis 50 ans **ont conduit à une évolution sans précédent des maladies chroniques** : obésité, hypertension artérielle (HTA), diabète, BPCO... Ces affections, pourtant en partie évitables, mettent notre système de santé face au double défi d'une meilleure prévention à grande échelle et du suivi au long cours des patients.

Dans le même temps, **l'augmentation de l'espérance de vie et les changements démographiques** qu'elle induit (+35 % de 60 ans et plus, entre 2020 et 2050) créée et créera inévitablement des nouveaux besoins de santé, essentiellement dans le suivi, le conseil et la bonne observance de traitements sur la durée.

Sur ces deux enjeux majeurs, les pharmaciens d'officine, adjoints et préparateurs en pharmacie, sont prêts à assumer leurs responsabilités et à jouer un rôle central dans la santé de leurs concitoyens tout en participant à un système de santé plus vertueux, plus efficace et plus juste.

La crise Covid l'a d'ailleurs démontré. **Les pharmaciens d'officine, leur réseau et leur professionnalisme peuvent en quelques jours mettre à disposition des Français des millions de dispositifs de tests et de vaccination**, mais aussi une logistique médicale pour la continuité des soins dont nous pourrions nous inspirer pour traiter d'autres grands enjeux de santé publique.



Credit photo @x-reflexnja

**Les pharmaciens d'officine proposent donc d'agir
pour une santé :
plus proche - plus préventive - plus sûre**

LES PHARMACIENS D'OFFICINE, PRÊTS POUR DE NOUVELLES MISSIONS DE SANTÉ AU PLUS PRÈS DES FRANÇAIS

1. Une santé plus proche

Un besoin de proximité accru

En 2021, la **désertification médicale dans les territoires ruraux et urbains touche près de 7,4 millions de nos concitoyens**, soit 11 % de la population. Les habitants de ces territoires bénéficient de moins de 3 consultations de médecine générale par an.

Ce phénomène lié à la baisse du nombre de médecins généralistes (- 13 % entre 2010 et 2025) **peut entraîner la disparition d'autres professionnels de santé** (pharmaciens, infirmiers, kinésithérapeutes...).

80 départements affichent une baisse du nombre de médecins, certains subissant des pertes de plus de 10 %. Pour autant dans ces départements, le besoin de santé s'accroît : en Seine-Saint-Denis où le nombre de médecins est de 6,5 pour 10 000 habitants par exemple, on observe une surmortalité de plus de 34 % chez les enfants et adolescents par rapport au reste de l'Île-de-France. Les 15-24 ans y ont un niveau de nouvelles admissions en affection longue durée (ALD) pour insuffisance respiratoire chronique grave supérieur de 53 %.

Il faut donc inventer de nouvelles réponses pour améliorer l'accès à la santé dans ces territoires.



Les pharmaciens d'officine au coeur de cette réponse

Avec **21 000 officines en France, les 54 000 pharmaciens et 60 000 préparateurs assurent un rôle primordial d'orientation, de conseil et de premier soin**, qui va au-delà de la seule délivrance du médicament. Assurant aussi bien le premier recours comme les opérations de vaccination ou le suivi de traitements, ils sont les acteurs de santé les plus proches de tous les Français dans leur santé du quotidien.

Dans la période de crise Covid, les pharmaciens ont démontré leur compétence comme le rôle singulier qu'ils jouent auprès des patients :

- ▶ en tant que conseillers et garants de la poursuite des traitements grâce à la souplesse accordée au renouvellement des ordonnances ;
- ▶ en rassurant les patients face aux inquiétudes liées à la pénurie de masques et de gels hydroalcooliques et en fournissant les équipements de protection individuelle aux soignants et aux patients, distribuant environ 900 millions de masques depuis mai 2020 ;
- ▶ en occupant une place fondamentale dans la stratégie nationale via les 16 millions de tests antigéniques réalisés en officine, et complétés par les PCR ;
- ▶ en assurant et amplifiant la campagne de vaccination avec près de 6 millions de doses vaccinales administrées en pharmacie.

Dans les territoires carencés, la pharmacie d'officine est acteur sanitaire autant que **vecteur du dynamisme local, avec leurs 120.000 emplois non-délocalisables, représentant la 34^{ème} branche en volume d'emplois.** Elle est le premier employeur en milieu rural de catégories socio-professionnelles diplômées et protagoniste d'une politique d'apprentissage dynamique avec plus de 7.000 alternants par an.

PROPOSITION N°1

Garantir, en lien avec les collectivités territoriales et l'Assurance maladie, la présence des officines en ruralité et dans les quartiers d'habitation des métropoles ;

PROPOSITION N°2

Permettre à tout assuré social de choisir un pharmacien sur le modèle du "médecin traitant" afin de suivre le parcours de prévention, faire le lien avec l'hôpital pour le suivi des traitements et pour une meilleure coordination avec l'équipe de soin primaire en ville ;

PROPOSITION N°3

Organiser une dispensation protocolisée d'une liste de médicaments pour répondre aux urgences, en lien avec le Service d'Accès aux Soins (infections urinaires, migraines, certains antibiotiques...);

PROPOSITION N°4

Permettre aux pharmaciens d'effectuer tous les rappels de vaccination ;

PROPOSITION N°5

Développer la télé-consultation et la télé-expertise pour offrir aux patients de recourir à une consultation à distance d'un médecin, prometteuses pour les personnes éloignées de spécialités médicales ;

PROPOSITION N°6

Faire du pharmacien un acteur de l'orientation dans le cadre des Services d'Accès aux Soins (SAS) en coordination avec la médecine de ville et l'urgence hospitalière ;

PROPOSITION N°7

Via les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), faire du pharmacien, en collaboration avec les professionnels de santé, un acteur essentiel de la prise en charge des demandes de soins non-programmés et de l'exercice coordonné ;

PROPOSITION N°8

Maintenir le quorum d'installations, primordial pour assurer la juste répartition des officines sur le territoire et donc la possibilité d'accès aux soins pour des personnes vivant en zone à faible densité de population.

LES PHARMACIENS D'OFFICINE, PRÊTS POUR DE NOUVELLES MISSIONS DE SANTÉ AU PLUS PRÈS DES FRANÇAIS

2. Une santé plus préventive

Le grand défi des maladies chroniques et du vieillissement

Comme le rappelait le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie, en 2018, **60 % des décès et 45 % de la charge de morbidité dans le monde sont attribuables à des facteurs accessibles à la prévention.**

C'est notamment le cas des ALD comme le diabète, les maladies cardiovasculaires ou l'obésité. Par ailleurs, chaque année plus de 380 000 nouveaux cas de cancers sont diagnostiqués, en faisant la première cause de mortalité prématurée. 3,1 millions de Français âgés de plus de 45 ans souffraient d'un diabète de type 2, soit 12,1% des hommes et 8,4% des femmes.

L'évolution de nos modes de vie impacte également fortement la santé.

17% des Français sont atteints d'obésité, soit plus de 8,5 millions de personnes, 25,5% déclarent fumer tous les jours, 23,6% des 18-75 ans dépassent les repères de consommation d'alcool.

La prévention est donc la clé pour :

- **Améliorer la santé des Français par l'adoption de comportements favorables à la santé**, se traduisant par des actions de sensibilisation et de dépistage (campagnes de promotion de la vaccination, financement des centres de dépistages, actions d'éducation à la santé sexuelle, etc...).
- **Réduire les coûts sociaux liés au développement de pathologies dans la population.** À titre d'exemple, 15 milliards d'euros sont consacrés chaque année pour les maladies liées à l'alcool et 26,6 milliards d'euros pour le tabac.

Malgré ce constat, en 2020, l'État et les collectivités locales ont engagé plus de 10 milliards d'euros en faveur des politiques de prévention, soit le double par rapport à 2019.

Investir dans la prévention permet de diminuer la consommation de médicaments des Français qui atteint 37,8 milliards d'euros en 2017. Preuve en est, la baisse de la prescription de l'antibiothérapie en 2021 du fait de la distanciation sociale et du port du masque³.

3. Assurance maladie, mai 2021.

Les pharmaciens d'officine au cœur de cette réponse

Alors que les Français consultent en moyenne 6 fois leurs médecins par an, ils sont 65 % à passer entre 1 et 3 fois par mois en pharmacie.

En accueillant chaque jour 4 millions de personnes, les pharmaciens peuvent jouer un rôle pivot dans la prévention et dans l'éducation à la santé. D'ailleurs, 77% des Français pensent *“que la pharmacie d'officine constitue le principal lieu permettant d'accéder à des soins ou des conseils en matière de santé”*.

La crise a **renforcé ce rôle de Santé publique comme le dépistage et la vaccination effectués dans les officines**. Des expérimentations antérieures avaient également démontré l'effet positif de l'implication des pharmaciens dans l'amélioration de la couverture vaccinale face à la grippe saisonnière⁴, par ailleurs appréciée par les Français qui sont 35 % à souhaiter prendre rendez-vous en officine⁵.

Les officines sont enfin de **véritables lieux de promotion des campagnes de santé publique nationales**, en premier desquelles la lutte contre les violences conjugales ou l'isolement des personnes âgées ou en situation de handicap.

PROPOSITION N°9

Assurer un rendez-vous de rappel de vaccination aux trois âges clés : 25, 45 et 65 ans ;

PROPOSITION N°10

Assurer la réalisation en officine de tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) pour l'angine, la grippe, le Covid ou pour les maladies infectieuses comme les VIH, VHC et VHB en lien avec Santé Publique France pour un bénéfice individuel et collectif ;

PROPOSITION N°11

Instaurer des opérations de dépistage des maladies chroniques : diabète, HTA, cancers... ;

PROPOSITION N°12

Participer activement à des dispositifs citoyens, sur le modèle de ce qui a pu être mis en place pendant le confinement à l'égard des femmes victimes de violences conjugales ;

PROPOSITION N°13

Relayer et amplifier les campagnes de prévention nationales : lutte contre le tabac, sensibilisation aux bienfaits du sport, prévention du cancer de la peau en saison estivale, lutte contre le cancer colorectal... ainsi que la participation aux réflexions ministérielles sur les manières de mener ces campagnes ;

PROPOSITION N°14

Organiser une prévention hors-les-murs, en partenariat avec les pouvoirs publics locaux, auprès des personnes âgées dans les EHPAD ou des plus jeunes dans les écoles ;

PROPOSITION N°15

Formaliser la prévention pour que sa pratique soit encadrée, traçable, et que les actes s'organisent en inter-professionnalité ; impliquant la mise en place d'une juste rémunération pour ces nouvelles tâches.

4. Étude sur l'extension des compétences des professionnels de santé en Europe, Haute Autorité de Santé, 2018.

5. Étude Appinio pour BD Rowa, 2021.

LES PHARMACIENS D'OFFICINE, PRÊTS POUR DE NOUVELLES MISSIONS DE SANTÉ AU PLUS PRÈS DES FRANÇAIS

3. Une santé plus sûre

Une science remise en cause

Alors que la pharmacie d'officine reste le lieu de délivrance et de conseil privilégié par les populations, les évolutions économiques et sociales génèrent des inquiétudes.

La crise du Covid a vu **une hausse de 32 % des ventes de produits sur internet entre 2019 et 2020**. Bien que le développement de la vente de médicaments en ligne reste restreint, l'éventualité d'une ouverture de ce secteur constitue un risque majeur, compte tenu du risque d'assouplissement des règles de publicité en faveur de cette activité. L'accès à des médicaments produits à l'autre bout du monde, en dehors d'une chaîne du médicament très contrôlée, sans l'intervention d'un professionnel de santé qualifié **pourrait remettre en cause la qualité des produits et donc menacer la sécurité des patients**.

8 Français sur 10 déclarent avoir déjà pratiqué l'automédication. L'amplification de ce processus, potentiellement dangereux, pourrait se voir renforcée par la vente en ligne non-supervisée. 74 % des Français se disent peu ou pas confiants à l'idée d'acheter des médicaments sur internet car augmentant le risque de falsification et le même pourcentage regrette de ne pas pouvoir bénéficier de conseils personnalisés⁶.

Le médicament n'est pas et ne doit pas devenir un produit de consommation comme un autre.

Il doit être systématiquement accompagné des conseils d'un professionnel de santé, seul à même de prodiguer une dispensation personnalisée et consciente de potentielles interactions entre des traitements et des pathologies ou de surdosages.



Credit photo @x-Smederevac

Les pouvoirs publics s'interrogent également sur la possibilité d'une vente à l'unité des médicaments, procédé qui pourrait **accroître les risques de malfaçon ou d'erreur pour les patients**. Elle **entraînerait une hausse des prix** alors même que les autorisations de mise sur le marché (européenne et française) sont pensées pour faire correspondre conditionnement et posologie. La vente au détail pourrait donc augmenter la mauvaise observance et le gaspillage.

6. Enquête de l'Ordre national des pharmaciens, 2018

Les pharmaciens d'officine sont également conscients des impacts néfastes qu'aurait l'accroissement de la vente en ligne sur l'environnement. L'ouverture de ces pratiques de consommation augmenterait les livraisons individuelles, donc les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les déchets issus du conditionnement.

Les pharmaciens d'officine au coeur de cette réponse

Face à ces défis, il est indispensable de sanctuariser et de renforcer les rôles des pharmaciens d'officine, **experts et garants de la sécurité des Français**. **“Le pharmacien d'officine de votre quartier” bénéficie d'un indice de confiance de 97%⁷.**

Celle-ci est légitimée par **une formation scientifique longue, de spécialité et de qualité reconnue** des pharmaciens d'officine, par **l'existence d'un Ordre national des pharmaciens garantissant la déontologie de la profession, assurant le respect des devoirs professionnels et jouant un rôle prépondérant dans la promotion de la santé publique et la démarche qualité**.

Le maintien d'une chaîne pharmaceutique de confiance, basée sur un système réglementé et dont le circuit de vente entièrement sécurisé protège les patients, notamment de la falsification des médicaments.

Ces professionnels sont donc les plus à même de garantir la sécurité dans la délivrance et d'assurer la santé des Français.

PROPOSITION N°16

Assurer la pérennité de la seule délivrance des médicaments par les pharmaciens d'officine afin de garantir la sécurité des patients et lutter contre les contrefaçons issues de la vente en ligne ;

PROPOSITION N°17

Préparer les doses à administrer pour certaines catégories de population (pilulier pour les personnes âgées) pour améliorer l'observance et le suivi ou diminuer les accidents iatrogènes ;

PROPOSITION N°18

Reconnaître un diplôme d'études spécialisées via une réforme du 3^e cycle universitaire instaurant une 6^e année d'études (créant ainsi un statut d'interne pour les étudiants qui leur permette d'être rémunérés par les ARS tout en faisant des pharmaciens d'officine des maîtres de stages) ;

PROPOSITION N°19

Universitariser la filière des préparateurs en pharmacie avec une licence professionnelle en alternance, actuellement qualifiée par un diplôme DEUST, pour augmenter leurs qualifications et étendre les missions qui leurs sont déléguables ;

PROPOSITION N°20

Développer le numérique en santé permettrait au citoyen une meilleure prise en charge et aux professionnels de santé de partager les données médicales

PROTÉGER LE MODÈLE FRANÇAIS DE L'OFFICINE POUR LA QUALITÉ DES SOINS

Pour répondre à ces enjeux, les pharmaciens sont conscients du rôle central qui leur incombe. La crise l'a d'ailleurs rappelé, les 116 000 professionnels de ce secteur sont avant tout des professionnels de santé, hautement qualifiés, présents sur l'ensemble du territoire au sein de 21 000 officines, pouvant assurer de vastes missions au service des Français.

Pour que la pharmacie d'officine puisse pleinement prendre sa part, la protection de ses piliers fondamentaux est requise. Les professionnels pourront continuer d'assurer l'ensemble de leurs missions et ainsi disposer des moyens garantis dans le cadre de la Sécurité sociale :

1 - LE MONOPOLE DE LA DISPENSATION :

Le monopole **garantit la délivrance des médicaments par des professionnels de santé qualifiés et implique** une mission d'accès aux soins 365 jours par an, 24h sur 24h grâce à la permanence pharmaceutique. C'est l'assurance d'un conseil dispensé par un professionnel diplômé au terme d'une formation initiale et continue de haut niveau et soumis à une déontologie exigeante.



2 - LE MAILLAGE TERRITORIAL :

Le maintien d'une répartition harmonieuse des pharmacies, assurée par la loi de répartition, **garantit un maillage territorial de l'activité pharmaceutique, réduit la désertification sanitaire et offre une attention indispensable aux patients.** Cette répartition des 21 000 officines sur le territoire national est pensée en adéquation avec les besoins de la population, y compris dans les zones peu attractives.

3 - L'exercice personnel :

La propriété du capital de l'officine impose à son titulaire d'**assumer la responsabilité pleine et entière de l'ensemble de l'activité de son officine**. L'exploitation de l'officine est indissociable de l'exercice personnel du pharmacien qui engage son diplôme. Cette réserve de la propriété de l'officine aux seuls pharmaciens y exerçant doit être préservée car elle est la seule garantie de assurance de l'indépendance professionnelle.



4 - Le contrat avec l'Assurance maladie :

Les missions et les moyens qui seront confiés aux pharmaciens devront être formalisés dans le cadre de la convention qui les lie avec l'Assurance maladie. **Cette convention devra prendre en compte les évolutions de carrière des soignants de l'officine (libéraux et salariés) et garantir un égal accès aux soins pharmaceutique pour tout assuré social.**

Ces piliers sont totalement interdépendants et donc inamovibles pour assurer le maillage territorial, l'accès aux soins et la sécurité dans la délivrance des médicaments. **Remettre en cause un pilier, c'est fragiliser tout l'édifice de la dispensation.**

La garantie de l'accès aux soins passe par la convention avec l'Assurance maladie qui assure, au moyen d'un tiers payant généralisé avec le régime obligatoire et les contrats responsables des régimes complémentaires, l'accès à des soins pharmaceutiques de qualité **avec une égalité de traitement des assurés sociaux.**

LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES DE FRANCE

SYNDICAT MAJORITAIRE



Pour défendre les piliers de l'officine, la profession peut compter sur la **Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France, premier syndicat représentatif**. Les élections des représentants des pharmaciens libéraux conventionnés aux Unions régionales des professionnels de santé ont désigné la FSPF à près de 59 %.

Sa mission est évidemment de défendre la profession et son indépendance, mais toujours avec l'objectif final de **défendre les intérêts des patients**.

Le syndicat est animé par sa vision proactive de l'activité du pharmacien d'officine. L'action menée va dans le sens d'une **place intégrée aux autres professionnels de santé et au cœur de la politique publique de santé**. C'est en ce sens que la FSPF plaide pour de nouvelles missions au profit d'une santé individuelle et collective plus efficiente et moins onéreuse.

.....

« Les pharmaciens d'officine ont d'ores et déjà prouvé leur implication pour la santé des Français, que ce soit face à des problèmes structurels anciens comme la désertification médicale ou face à la crise sanitaire inédite que nous venons de traverser. Les professionnels de santé que je représente sont déterminés à défendre avec toujours plus d'énergie les patients sur l'ensemble du territoire national. Assumer les missions qui sont les leurs relève de l'engagement, un engagement qu'ils souhaitent poursuivre dans une dynamique de proximité, de prévention et de sécurité. »



Philippe Besset,
Président de la FSPF

Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France

13, rue Ballu - 75311 Paris cedex 9

01 44 53 19 25

fspf@fspf.fr